

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE
SALENGRO POUR LE SPECTACLE ARENA COMEDY CLUB

DÉCISION

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au louage de choses ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant que la commune de Wattrelos, propriétaire de la salle municipale Roger Salengro, a été sollicitée pour une mise à disposition en vue d'un spectacle le 4 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient de délivrer un titre d'occupation à la société « F&S EVENTS » représentée par Monsieur Florian WIART pour le spectacle envisagé ;

DÉCISIONS

ARTICLE 1 : De mettre à disposition la salle Roger Salengro auprès de la société « F&S EVENTS », représentée par Monsieur Florian WIART, du 2 au 7 octobre 2025, en vue du spectacle organisé le 4 octobre 2025 à 20 heures intitulé « Arena Comedy Club ».

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre les parties. Elle est acceptée moyennant redevance de 1.250 euros, charges comprises, pour la durée d'occupation.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le
Le Maire,

25 SEP. 2025

Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 23 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT